



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

**Secrétariat d'Etat aux migrations SEM**  
Domaine de direction Immigration et intégration  
*en coordination avec la Direction consulaire du  
Département fédéral des affaires étrangères DFAE*



# Monitoring des visas

Évolution de la délivrance des visas  
par les représentations suisses à  
l'étranger

**Premier trimestre 2016**

3003 Berne-Wabern, 23 mai 2016

## L'essentiel en bref

Période	Total des demandes		dont demandes Schengen		
	Total	Evolution	Total	Visas refusés	Taux de refus
I/2014	107'899		95'458	6'791	7.1%
I/2015	113'043	+5'144 (+4.8%)	98'766	7'663	7.8%
I/2016	106'985	-6'058 (-5.4%)	93'405	7'190	7.7%

- Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, un moins grand nombre de demandes de visa que l'année dernière a été enregistré (- 5,4 %). Ce recul s'explique principalement par la baisse des demandes en Chine, en Russie et en Inde.
- Le nombre des demandes de visa légèrement plus élevé par rapport au trimestre dernier est dû à des motifs saisonniers (4<sup>ème</sup> trimestre 2015 : 96 044 demandes). Cette évolution est liée à l'arrivée de la saison touristique en Inde et en Thaïlande.
- Durant la période sous revue, 43 % des demandes de visa ont été déposées par des ressortissants indiens, chinois ou thaïlandais.
- Une augmentation du nombre de demandes par rapport à l'année précédente est particulièrement marquée chez les ressortissants des Philippines et d'Iran.
- Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, tant le nombre de visas Schengen (- 5,4 %) que les demandes de visas nationaux de type D (- 4,9 %), établis sur la base d'une autorisation de séjour cantonale, ont diminué.
- La proportion des demandes de visa Schengen rejetées a légèrement baissé par rapport à la même période de l'an passé pour s'établir à 7,7 %.

## Brève analyse des évolutions actuelles

### Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

#### Informations générales

- Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, le nombre de demandes de visa enregistrées a une nouvelle fois été inférieur à celui de l'année dernière. Ainsi, la tendance déjà observée aux deux derniers trimestres 2015 se confirme (4<sup>ème</sup> trimestre 2015 : - 3,9 % ; 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 : - 1,1 % comparativement aux mêmes périodes de l'année précédente).
- Durant la période sous revue, un nombre nettement moins élevé de visas Schengen a été demandé par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année dernière par des ressortissants chinois (- 2795 demandes, - 21,8 %), russes (- 1169 demandes, - 21,5 %) et indiens (- 897 demandes, - 4,5 %). Les demandes de visa national ont connu une nette baisse pour les ressortissants russes (- 153 demandes), ukrainiens (- 140 demandes) et kosovars (- 114 demandes).

- Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, une demande de visa sur trois a été déposée par un ressortissant indien ou chinois. Par ailleurs, 43 % de toutes les demandes de visa émanent de ressortissants indiens, chinois ou thaïlandais.
- Le classement des nations présentant le plus grand nombre de demandes n'a guère changé depuis l'année dernière. Les Philippines (8<sup>èmes</sup> l'an passé) occupent maintenant le 7<sup>ème</sup> rang et l'Iran figure désormais sur la liste du top 10 (à la place de l'Afrique du Sud). Ces deux pays sont ceux qui ont connu ce trimestre la plus forte hausse du nombre de demandes de visa par rapport à l'année précédente (cf. chap. 1.5).
- Comparativement à l'année passée, la proportion de demandes de visa rejetées n'a pratiquement pas changé.
- Durant le trimestre sous revue, ce sont les ressortissants kosovars et indiens qui se sont vu refuser le plus grand nombre de visas (cf. chap. 1.5). Néanmoins, les taux de refus les plus élevés ont été atteints par les représentations de Yaoundé au Cameroun (35,4 %), Kinshasa en République démocratique du Congo (32,2 %) et La Havane à Cuba (30,1 %).

#### Informations spécifiques concernant différents pays (cf. 1.3 - 1.6) :

- Le nombre de demandes de visa déposées par des **ressortissants indiens** a légèrement régressé au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 (- 4,1 % par rapport à la même période de l'année précédente). Le dernier trimestre 2015 (+ 5,9 %) a, comme les autres trimestres de cette année-là, connu une augmentation du nombre de visas pour ces ressortissants.  
Depuis fin février 2016, la représentation suisse à Mumbai ne traite plus aucune demande de visa. Dorénavant, la représentation à New Delhi examine toutes les demandes déposées en Inde et rend les décisions. A cette fin, la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères a renforcé les effectifs de la division chargée des visas à New Delhi et agrandi les bâtiments de la représentation. À l'avenir, le cinquième environ des demandes de visa présentées dans le monde auprès d'une représentation suisse sera ainsi traité à New Delhi. Dans le cadre du monitoring des visas, toutes les demandes déposées en Inde sont transmises à New Delhi depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 déjà, bien que quelques demandes de visa aient encore été traitées à Mumbai jusqu'à la fin du mois de février (cf. chap. 1.3).  
Ce sont les visas touristiques qui ont enregistré le recul le plus important. Pourtant, selon les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre de nuitées de touristes indiens en Suisse a augmenté en janvier et février 2016 par rapport à l'année précédente (+ 5,3 %, pour un total de 26 293 nuitées).  
La baisse du nombre de demandes de visa pourrait être liée au climat d'incertitude après la fermeture de la division chargée des visas à la représentation de Mumbai. Il faut toutefois souligner que des demandes peuvent aussi encore être déposées dans l'un des 12 centres d'accueil (dont celui de Mumbai). Durant la phase de transition, les délais légaux relatifs au dépôt et au traitement des demandes ont toujours pu être respectés.  
Contrairement à la Suisse, la France (+ 30 %), l'Allemagne (+ 9,5 %) et l'Autriche (+ 1,5 %) ont enregistré, au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, davantage de demandes de visa que l'an dernier.
- Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, les ressortissants **chinois** ont demandé nettement moins de visas que l'année précédente (- 16,6 %). La tendance à la baisse observée au dernier trimestre 2015 se confirme donc (4<sup>ème</sup> trimestre 2015 : - 7,7 % par rapport à la même période de l'année précédente). Selon les données de l'OFS, le nombre de nuitées de touristes chinois en visite

en Suisse a également chuté durant les deux premiers mois de l'année, à la différence de la même période de l'année précédente (- 13 % comparativement à janvier et février 2015).

Les chiffres concernant les demandes de visa ne sont pas très uniformes. Alors qu'en janvier 2016, un plus grand nombre de visas que l'année passée – la première fois depuis trois mois – a de nouveau été demandé, des chiffres nettement moins élevés qu'en 2015 ont été enregistrés aux mois de février et mars. Fin janvier, la Suisse a pourtant réussi à ouvrir, en plus des centres d'accueil déjà présents à Pékin, Shanghai et Canton, trois autres centres à Chengdu, Shenyang et Wuhan.

Cette chute du nombre des demandes pourrait s'expliquer, d'une part, par l'affaiblissement de l'économie chinoise et la dépréciation de la monnaie de ce pays, d'autre part, par les risques liés aux attentats terroristes en Europe, dont on sait qu'ils ont une influence directe sur le comportement des touristes chinois.

Alors que le nombre de demandes de visa émanant de ressortissants chinois a légèrement augmenté en Autriche (6,5 %) et en Allemagne (+ 3,5 %) par rapport à l'année précédente, il a baissé également en France (- 10 %, soit -13 500 demandes). Les citoyens chinois peuvent aussi déposer leur demande de visa dans l'un des six centres ouverts par les Français. Pour sa part, l'Allemagne possède cinq sites en Chine, l'Italie et l'Autriche trois chacune.

- Le nombre de demandes de visa déposées par des ressortissants **thaïlandais** a sensiblement augmenté au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 (+ 11,2 % par rapport au même trimestre de l'année précédente). En février et notamment en mars, il a même été extraordinairement élevé.

Durant la période sous revue, 87 % des visas Schengen délivrés à des Thaïlandais l'ont été à des fins touristiques, et un peu plus de 8 % pour rendre visite à un parent ou à un membre de la famille.

La Thaïlande connaît un essor économique qui permet à la classe moyenne de voyager plus longtemps et plus souvent en Europe. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, pas moins de 800 visas (7 % de l'ensemble des demandes) ont été émis rien que pour un groupe d'employés d'une grande entreprise (« incentive group »).

L'évolution du nombre de visas pour les Etats Schengen voisins n'est pas uniforme : + 19 % en Autriche, + 8,5 % en Allemagne et - 4 % en France.

- Comme pour les périodes précédentes, le nombre de demandes de visa présentées par des ressortissants **philippins** connaît une augmentation sensible par rapport à l'an dernier. Avec + 29,3 %, cette hausse est encore plus prononcée qu'au dernier trimestre 2015 (+ 26,8 %). Pendant le premier trimestre de l'année, environ 60 % des visas Schengen de ressortissants philippins ont été délivrés à des fins touristiques. Le nombre de ces visas touristiques s'est accru de 47 % par rapport à 2015 (+ 450 visas). Cette hausse spectaculaire est en grande partie le fruit des campagnes publicitaires menées par Suisse Tourisme.
- L'évolution du nombre de demandes en Suisse se distingue ainsi clairement de celle de ses Etats voisins : + 1,5 % en Allemagne, + 3 % en France, + 5,5 % en Autriche.
- Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, **l'Iran** a réintégré le top 10 des pays affichant le plus grand nombre de demandes de visa. La poursuite de cette tendance haussière (+ 26,4 % par rapport à l'année précédente) met en lumière la volonté d'ouverture de l'Iran vis-à-vis de l'Occident. Elle résulte de l'assouplissement des sanctions et de la politique du gouvernement, ainsi que de la signature de l'accord conclu concernant le programme nucléaire iranien.

La proportion des visas délivrés au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 en vue d'effectuer un voyage touristique (30,6 %) a été presque identique à celle des visas délivrés pour rendre visite à des parents ou amis (29,2 %). Par rapport au même trimestre de l'année dernière, le nombre de visas touristiques est celui qui a le plus nettement augmenté.

Si la France (+ 30,5 %) et l'Allemagne (+ 23 %) ont des taux de croissance semblables à ceux de la Suisse, l'Autriche connaît une hausse sensiblement plus forte (+ 52,5 %).

- Le nombre de demandes de visa déposées auprès de la représentation suisse à **Abou Dhabi** a nettement diminué par rapport à l'an passé (- 17,2 %). Cette chute s'explique par le fait qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, l'obligation de visa était encore imposée aux ressortissants des Emirats arabes unis. La levée de cette obligation, au mois de mai 2015, a donc entraîné la disparition, durant la période sous revue, des demandes correspondantes. Les visas établis à Abou Dhabi le sont désormais exclusivement pour des ressortissants d'autres pays, notamment l'Inde, le Pakistan et les Philippines.
- Depuis le 15 mars 2016, les ressortissants du **Pérou** sont également libérés de l'obligation de visa pour un séjour de courte durée dans l'espace Schengen. En 2015, quelque 2300 Péruviens ont demandé un visa Schengen auprès d'une représentation suisse.

### Prestataires de services externes

Actuellement, la Suisse collabore dans 22 pays avec les deux prestataires de services externes suivants (« External Services Provider ; ESP ») : TLScontact et VFS Global. Les clients ont la possibilité de déposer leur demande de visa Schengen dans l'un des 53 centres appelés « Visa Acceptance Center » (VAC). Le 29 janvier 2016, trois autres VAC ont été ouverts en Chine : un à Chengdu, un autre à Shenyang et le dernier à Wuhan.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2016, 67 653 visas Schengen – soit 72,4 % de l'ensemble des visas demandés dans le monde – ont fait l'objet d'une demande externe. La grande majorité des demandes présentées par l'intermédiaire d'un ESP (42,3 %, 28 657 demandes) ont été traitées dans un VAC en Inde ou en Thaïlande. Comparativement au même trimestre de l'an passé, la part des demandes de visa déposées auprès d'un prestataire de services externe a augmenté de manière significative (1<sup>er</sup> trimestre 2016 : 72,4 % ; 1<sup>er</sup> trimestre 2015 : 62,1 %). New Delhi et Bangkok ont réceptionné, à elles seules, pas moins de 3605 demandes de visa durant la période sous revue.

### Demandes de visa en ligne

Depuis août 2015, il est possible de déposer sa demande de visa Schengen en ligne auprès de 30 représentations à l'étranger via [www.swiss-visa.ch](http://www.swiss-visa.ch). 3585 demandes ont ainsi été présentées au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 ; des chiffres record ont été enregistrés aux mois de février et de mars. En chiffres absolus, la plupart des demandes en ligne ont été déposées à Singapour (Singapour), Nairobi (Kenya) et San Francisco (USA). Par rapport au total des demandes le plus grand pourcentage des demandes de visa Schengen en ligne est traité dans les représentations de Quito (Equateur), Dar es Salam (Tanzanie) et Tanarive (Madagascar).

### **Buts du séjour**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, le but du séjour était, dans 91 % des cas, soit *le tourisme*, soit *la visite familiale / amicale*, soit *les affaires*. Comparé à l'année dernière, ce pourcentage n'a guère changé.

Durant la période sous revue, la proportion des visas Schengen délivrés à des fins touristiques a légèrement diminué par rapport à la même période de l'année précédente (1<sup>er</sup> trimestre 2016 : 48,1 % ; 1<sup>er</sup> trimestre 2015 : 49,4 %). Environ 70 % de ces visas ont été remis à des ressortissants indiens, chinois ou thaïlandais. S'agissant des Chinois et des Indiens, leur nombre a été nettement moins élevé que l'an dernier (respectivement : - 2500 et - 1300 visas). Les Thaïlandais, en revanche, se sont vu délivrer, au 1<sup>er</sup> trimestre de cette année, un bien plus grand nombre de visas que durant la même période de l'année précédente (+ 1000 visas).

La proportion de personnes ayant obtenu un visa Schengen pour rendre visite à des membres de leur famille ou à des amis a légèrement augmenté. Leur hausse est notoire pour les ressortissants kosovars, turcs et thaïlandais.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, deux tiers des visas établis pour affaires ont été délivrés à des ressortissants chinois, indiens, russes ou turcs.

### **Sexe et âge des demandeurs**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, on compte parmi les demandeurs de visa davantage d'hommes (51,5 %) que de femmes (48,5 %). Ces pourcentages n'ont pratiquement pas changé par rapport à l'an dernier (51,1 % pour les hommes, 48,9 % pour les femmes).

Durant la période sous revue, la moitié environ des demandeurs étaient âgés de 19 à 40 ans (50,7 %) ; près d'un tiers avaient entre 41 et 65 ans (34,3 %) et 10 % avaient moins de 18 ans. Les personnes de plus de 65 ans ne représentent que 5 % des demandeurs. Les différences de pourcentages entre hommes et femmes sont minimales quelle que soit la tranche d'âges.

La part des jeunes de moins de 18 ans a baissé, puisqu'elle est passée de 11 %, au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, à 10,1 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Les parts des autres tranches d'âges ont, quant à elles, légèrement augmenté.

### **Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels**

La proportion de titulaires d'un passeport diplomatique, de service, spécial ou officiel ayant demandé un visa n'a que très peu diminué par rapport à l'année dernière (1<sup>er</sup> trimestre 2016 : 2,1 % ; 1<sup>er</sup> trimestre 2015 : 2,2 %). Le plus grand recul en chiffres absolus a été enregistré dans les représentations de Pékin (Chine), New Delhi (Inde) et Riyad (Arabie saoudite). Depuis le 29 janvier 2016, les titulaires d'un passeport diplomatique chinois sont libérés de l'obligation de visa pour les séjours de moins de 90 jours en général ou de plus de 90 jours pour cause de prise de fonction. Ce changement explique la baisse du nombre de demandes déposées par des personnes en possession d'un passeport diplomatique par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 (- 120 demandes). Quoi qu'il en soit, Pékin continue de traiter 48,8 % des demandes de visa présentées par des personnes munies d'un passeport *diplomatique, de service, spécial ou officiel*. La plupart du temps, il s'agit de passeports dits passeports « Public Affairs », qui sont remis aux cadres d'entreprises étatiques et aux membres haut placés de délégations d'autres ministères (en dehors du Ministère des Affaires étrangères) dans le but d'effectuer un voyage d'affaires relevant d'un intérêt public.

## Visas humanitaires

Le chapitre 6 est consacré aux visas humanitaires. Ceux-ci peuvent être répartis en quatre grandes catégories :

- Les visas Schengen à validité territoriale limitée (VTL), délivrés en application de l'art. 25, al. 1, let. a, du code des visas. De tels visas sont par exemple émis en cas de situation médicale d'urgence (patient devant être opéré en Suisse), pour permettre de régler des affaires familiales ou pour d'autres motifs impérieux (suspension).  
Ils sont classés ci-après dans la catégorie *Raisons humanitaires*.
- Les visas délivrés conformément à la directive spéciale sur les demandes de visa pour motifs humanitaires. Une personne dont la vie ou l'intégrité physique est directement, sérieusement et concrètement menacée dans son pays d'origine ou de provenance peut demander un visa humanitaire auprès de la représentation suisse compétente. \$  
Ces visas apparaissent par la suite dans la catégorie *Directive SEM du 25.2.2014*.
- De septembre à novembre 2013, les ressortissants syriens ayant des parents établis en Suisse ont pu demander un visa humanitaire, à certaines conditions, en se fondant sur la directive spéciale sur l'octroi facilité de visas de visite aux membres de la famille de ressortissants syriens.  
Ces visas figurent dans la catégorie *Syrie I*.
- Le 6 mars 2015, le Conseil fédéral a décidé que, durant les trois prochaines années, un maximum de 3000 personnes provenant de la région touchée par le conflit en Syrie pourraient bénéficier d'une protection en Suisse. Parmi elles, 1000 personnes vulnérables devraient recevoir un visa humanitaire leur permettant d'entrer en Suisse en toute sécurité. Ce programme s'adresse explicitement aux proches parents (conjoints et enfants mineurs) de personnes déplacées ayant déjà été accueillies en Suisse en qualité de personnes admises à titre provisoire.  
Ces visas sont regroupés plus bas dans la catégorie *Syrie II*.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, 174 visas ont été délivrés pour raisons humanitaires. Comparativement au même trimestre de l'année précédente, ce chiffre représente une baisse de 30,7 %. En janvier 2015, presque deux fois plus de visas pour raisons humanitaires ont été émis qu'en janvier 2016. Les mois de février et de mars, quant à eux, présentent des chiffres quasi identiques. Cette baisse est essentiellement due au fait qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2016, le nombre de visas établis en vertu de la directive spéciale (Syrie I) a été minime.

Durant la période sous revue, près de deux tiers des visas délivrés pour raisons humanitaires (63,8 %) ont été remis à des ressortissants syriens. La majeure partie d'entre eux (soit 63) l'ont été conformément à la *directive SEM du 25.2.2014*. 39 autres visas ont été émis sur la base des mesures supplémentaires décidées en mars 2015 afin de continuer à soutenir les victimes du conflit en Syrie (*Syrie II*). Les 9 derniers visas ont été délivrés dans le cadre de la directive spéciale appliquée entre septembre et novembre 2013 (Syrie I).

La majorité des demandes de visa ont été traitées dans les représentations de Beyrouth (Liban) et d'Istanbul (Turquie), sises toutes deux dans des Etats limitrophes de la Syrie.

## 1 Demandes de visa, visas délivrés, visas refusés

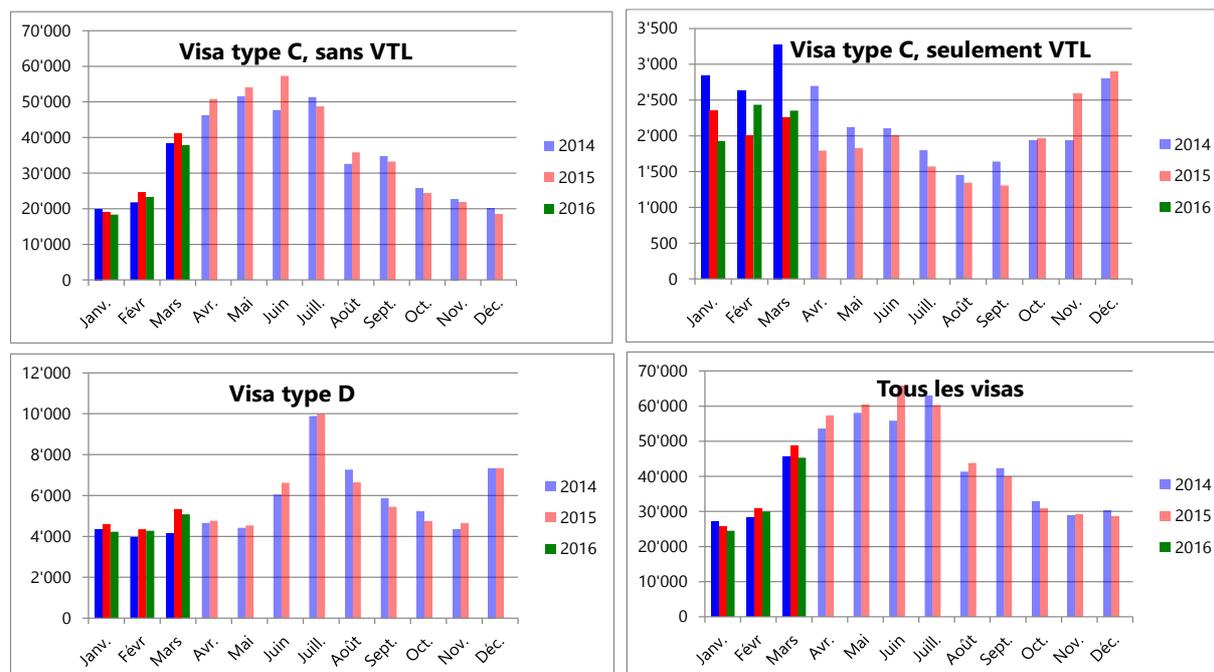
### 1.1 Vue d'ensemble des visas délivrés et refusés en 2016, par types de visa

	Total		Schengen						National
	Demandes	Dél.	A		C		VTL	Taux de refus	D
			Dél.	Ref.	Dél.	Ref.	Dél.		Dél.
Janv.	26'518	24'500	17	0	18'330	1'928	1'929	9.1%	4'224
Févr.	32'202	29'979	3	0	23'267	2'123	2'434	8.0%	4'275
Mars	48'265	45'316	7	0	37'877	2'842	2'351	6.8%	5'081
Avr.									
Mai									
Juin									
Juill.									
Août									
Sept.									
Oct.									
Nov.									
Déc.									
<b>T1/16</b>	<b>106'985</b>	<b>99'795</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>79'474</b>	<b>6'893</b>	<b>6'714</b>	<b>7.7%</b>	<b>13'580</b>
<b>T1/15</b>	<b>113'043</b>	<b>105'380</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>84'485</b>	<b>7'353</b>	<b>6'610</b>	<b>7.8%</b>	<b>14'277</b>
<b>Différence</b>	<b>-6'058</b>	<b>-5'585</b>	<b>+19</b>	<b>-5</b>	<b>-5'011</b>	<b>-460</b>	<b>+104</b>	<b>-0.1%</b>	<b>-697</b>

Légende:

**A:** visa Schengen de transit aéroportuaire; **C:** visa Schengen uniforme; **VTL:** visa Schengen à validité territoriale limitée; **D:** visa national; **Dél.:** délivré; **Ref.:** refusé

### 1.2 Visas délivrés: évolution mensuelle, 2014 à 2016

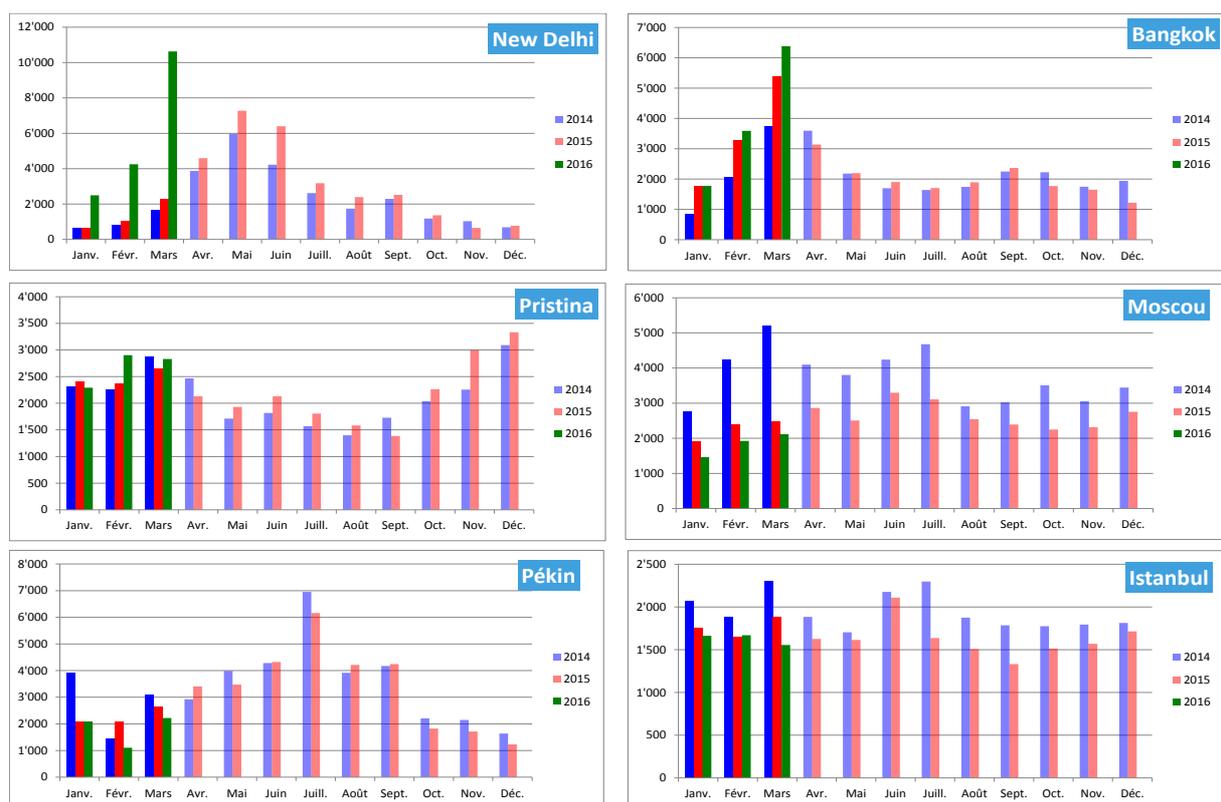


Indication: Les visas Schengen de type A ne sont comptabilisés que dans le graphique d'ensemble.

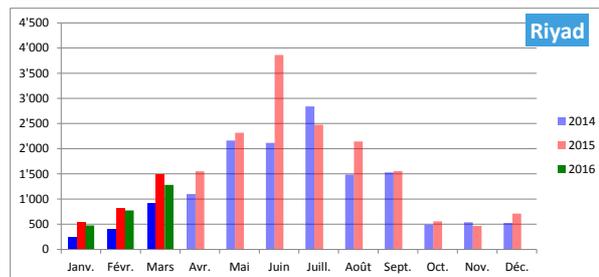
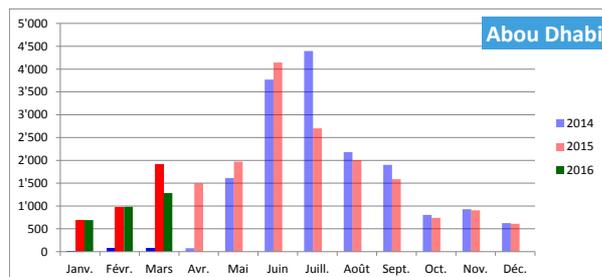
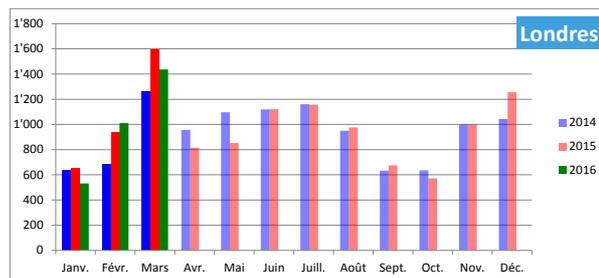
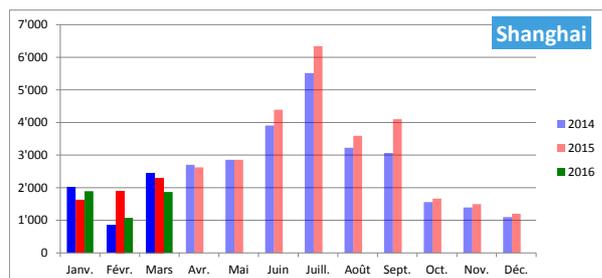
### 1.3 Les dix représentations ayant enregistré le plus de demandes de visa aux premiers trimestres 2016 et 2015

Représentations	Schengen				Nat. D	Total			Premier trimestre 2015		
	A Dem.	C Dem.	VTL Dem.	D Dem.		Dem.	Dél.	Ref.	Dem.	Position	Évolution
1 New Delhi, Inde <sup>1</sup>	1	16'357	11	1'000	17'369	16'304	1'065	18'212	1 (+/-0)	-4.6%	
2 Bangkok, Thaïlande	0	11'483	22	247	11'752	11'517	235	10'442	2 (+/-0)	+12.5%	
3 Pristina, Kosovo	0	1'544	5'848	634	8'026	6'390	1'636	7'587	3 (+/-0)	+5.8%	
4 Moscou, Russie	0	5'184	29	286	5'499	5'460	39	6'806	5 (+1)	-19.2%	
5 Pékin, Chine	0	5'071	0	343	5'414	5'290	124	6'815	4 (-1)	-20.6%	
6 Istanbul, Turquie	8	4'493	85	304	4'890	4'601	289	5'302	7 (+1)	-7.8%	
7 Shanghai, Chine	0	4'655	0	180	4'835	4'761	74	5'832	6 (-1)	-17.1%	
8 Londres, Grande-Bretagne	0	2'879	12	86	2'977	2'903	74	3'193	10 (+2)	-6.8%	
9 Abou Dhabi, E. A. U.	0	2'835	63	54	2'952	2'738	214	3'565	9 (+/-0)	-17.2%	
10 Riyad, Arabie saoudite	0	2'375	118	34	2'527	2'491	36	2'869	11 (+1)	-11.9%	

### 1.4 Évolution des demandes de visa dans ces dix représentations, 2014 à 2016



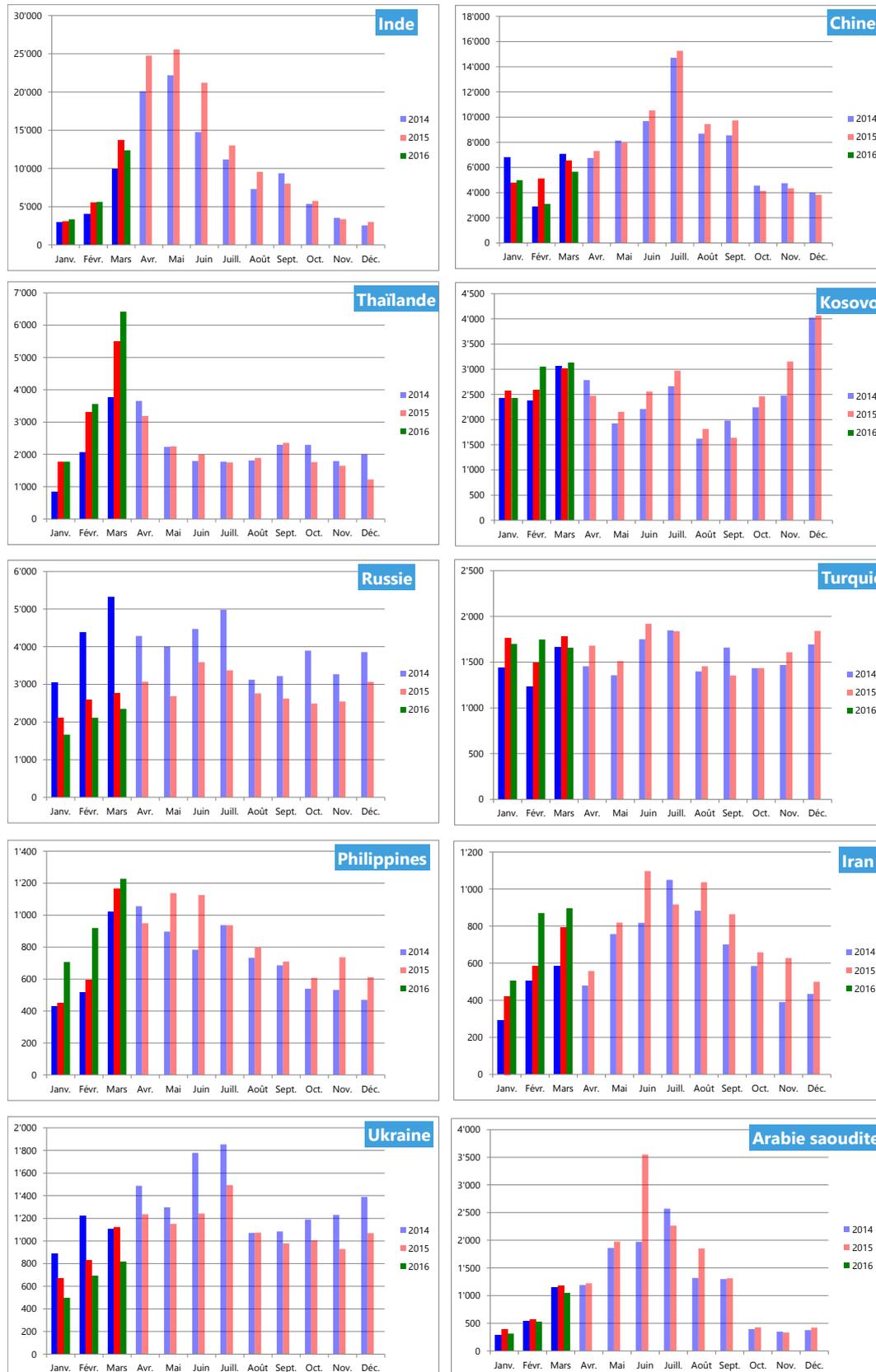
<sup>1</sup> L'émission de visas au Consulat général de *Mumbai* a pris fin le 23 février 2016. Désormais, c'est l'ambassade de *New Delhi* qui est compétente en la matière. Tous les visas demandés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 ont été enregistrés à *New Delhi*. La comparabilité des chiffres sur l'année est ainsi garantie. Afin de pouvoir mettre les en regard du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, les visas délivrés en 2015 à *Mumbai* et à *New Delhi* ont été regroupés. Au chapitre 1.4, les chiffres des années 2014 et 2015 ont été conservés tels quels dans le graphique de *New Delhi*.



### 1.5 Demandes de visa au premier trimestre 2016 et 2015: les dix principaux pays d'origine des demandeurs

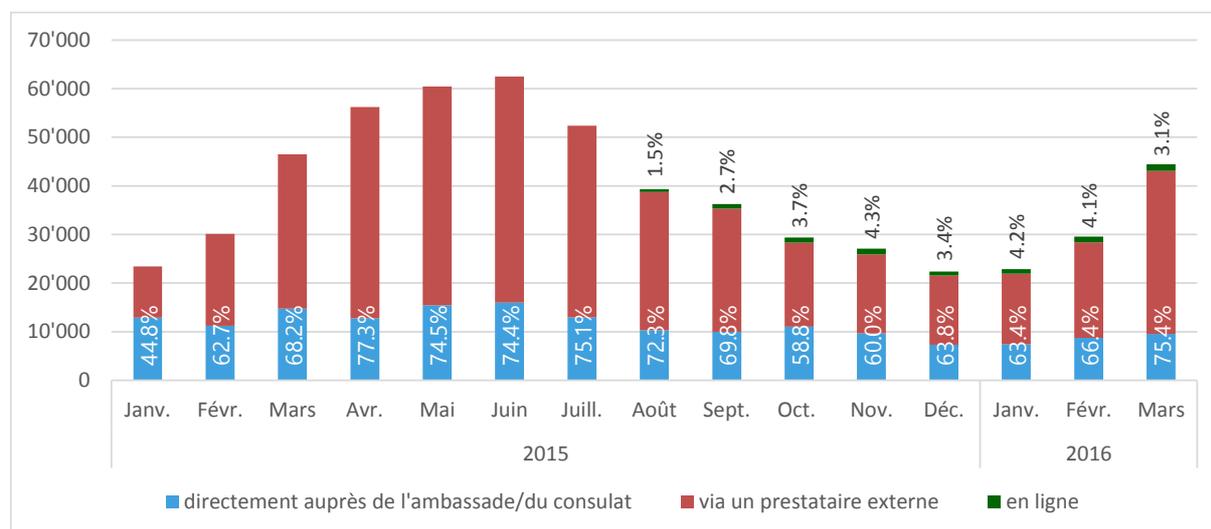
Pays	Schengen				Nat. D	Total			Demande faite dans le pays	Premier trimestre 2015		
	A Dem	C Dem.	VTL Dem.	D Dem.		Dem.	Dél.	Ref.		Dem.	Position	Évolution
1 Inde	0	20'055	2	1'301	21'358	20'247	1'111	80.9%	22'265	1 (+/-0)	-4.1%	
2 Chine	0	12'803	16	933	13'752	13'478	274	87.1%	16'485	2 (+/-0)	-16.6%	
3 Thaïlande	0	11'482	2	269	11'753	11'536	217	97.2%	10'565	3 (+/-0)	+11.2%	
4 Kosovo	0	1'605	5870	1'141	8'616	6'877	1'739	90.6%	8'346	4 (+/-0)	+3.2%	
5 Russie	0	5'412	18	694	6'124	6'088	36	87.4%	7'446	5 (+/-0)	-17.8%	
6 Turquie	8	4'525	3	569	5'105	4'900	205	90.0%	5'045	6 (+/-0)	+1.2%	
7 Philippines	0	2'517	0	336	2'853	2'703	150	73.0%	2'207	8 (+1)	+29.3%	
8 Iran	9	2'034	33	198	2'274	2'148	126	85.8%	1'799	11 (+3)	+26.4%	
9 Ukraine	0	1'626	2	382	2'010	1'933	77	85.8%	2'242	7 (-2)	-10.3%	
10 Arabie saoudite	0	1'764	87	43	1'894	1'888	6	94.7%	2'149	9 (-1)	-11.9%	

### 1.6 Évolution des demandes pour les dix principaux pays, 2014 à 2016



## 2 Prestataires de services externes et demandes de visa en ligne

### 2.1 Pourcentage des demandes via prestataires de services externes et demandes en ligne par rapport aux demandes de visas Schengen déposées, comparaison entre 2015 et 2016



#### Indication:

La nouvelle application relative aux demandes de visa en ligne n'est disponible que depuis le mois d'août 2015.

### 2.2 Les dix représentations comptant le plus de demandes déposées auprès de prestataires de services externes au premier trimestre 2016

Représentation	Total des demandes de visa Schengen	Via prestataire externe	Pourcentage via prestataire externe
1 New Delhi, Inde	17'851	17'617	98.7%
2 Bangkok, Thaïlande	11'500	11'040	96.0%
3 Istanbul, Turquie	4'703	4'449	94.6%
4 Moscou, Russie	5'544	4'313	77.8%
5 Shanghai, Chine	4'507	4'246	94.2%
6 Pékin, Chine	5'137	3'907	76.1%
7 Abou Dhabi, E. A. U.	2'944	2'911	98.9%
8 Londres, Grande-Bretagne	2'994	2'461	82.2%
9 Riyad, Arabie saoudite	2'600	2'379	91.5%
10 Manille, Philippines	1'940	1'859	95.8%

#### Indication:

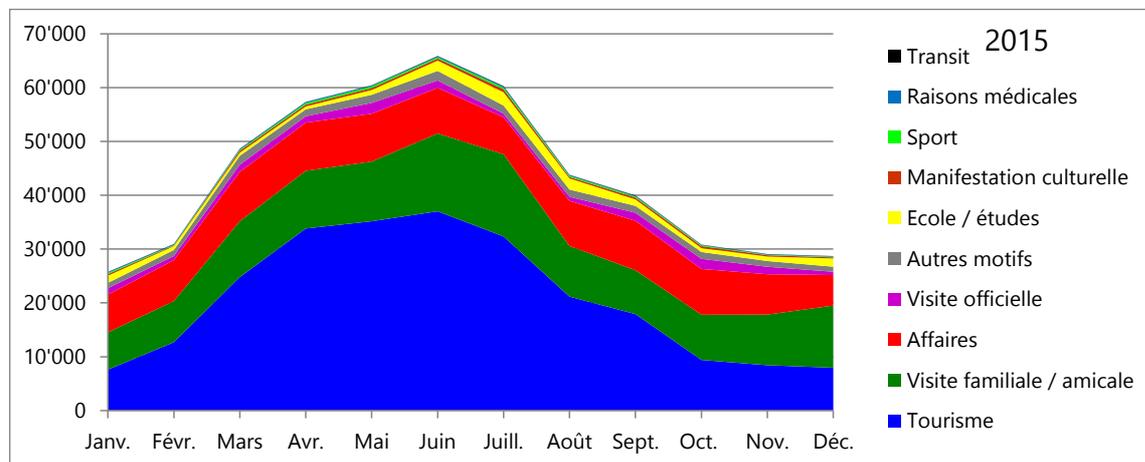
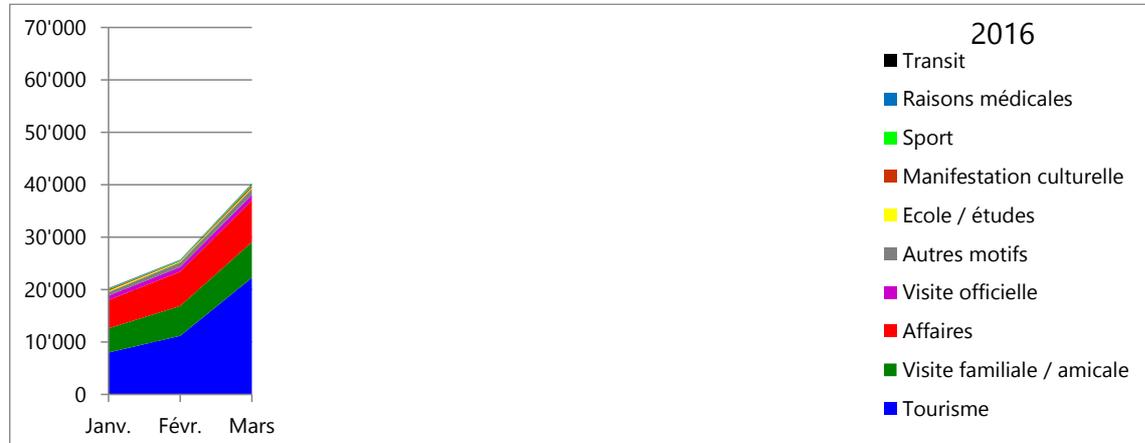
L'émission de visas au consulat général de Mumbai a pris fin le 23 février 2016. Désormais, c'est l'ambassade de New Delhi qui est compétente en la matière. Tous les visas délivrés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 ont été enregistrés à New Delhi. La comparabilité des chiffres sur l'année est ainsi garantie.

### 2.3 Top 10 des représentations traitant des demandes en ligne au 1er trimestre 2016

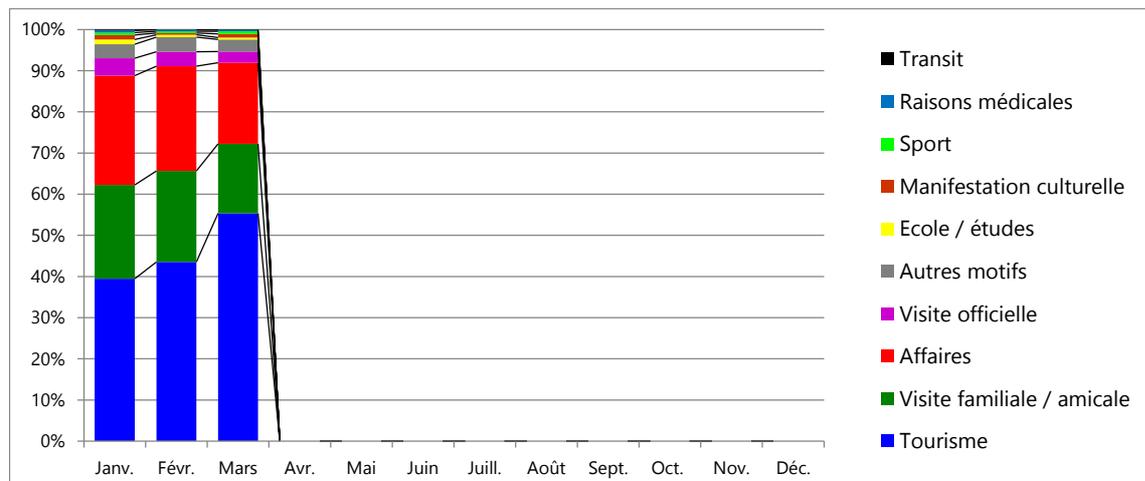
	<b>Représentation</b>	<b>Total des demandes de visa Schengen</b>	<b>Dont demandes en ligne</b>	<b>Pourcentage de demandes en ligne</b>
1	Singapour, Singapour	621	370	59.6%
2	Nairobi, Kenya	626	358	57.2%
3	San Francisco, USA	684	357	52.2%
4	Tbilissi, Géorgie	693	330	47.6%
5	Quito, Equateur	354	323	91.2%
6	New York, USA	801	319	39.8%
7	Dar es Salaam, Tanzanie	209	180	86.1%
8	Antananarivo, Madagascar	184	129	70.1%
9	Vancouver, Canada	349	125	35.8%
10	Atlanta, USA	331	122	36.9%

### 3 Buts du séjour<sup>2</sup>

#### 3.1 Évolution des dix buts de séjour possible, années 2015 et 2016

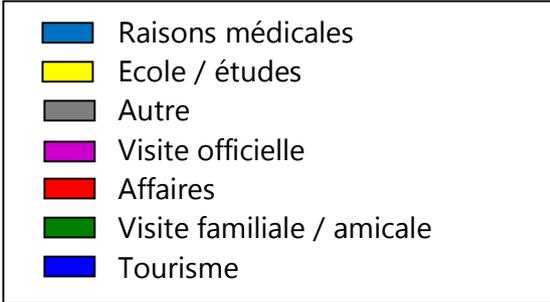
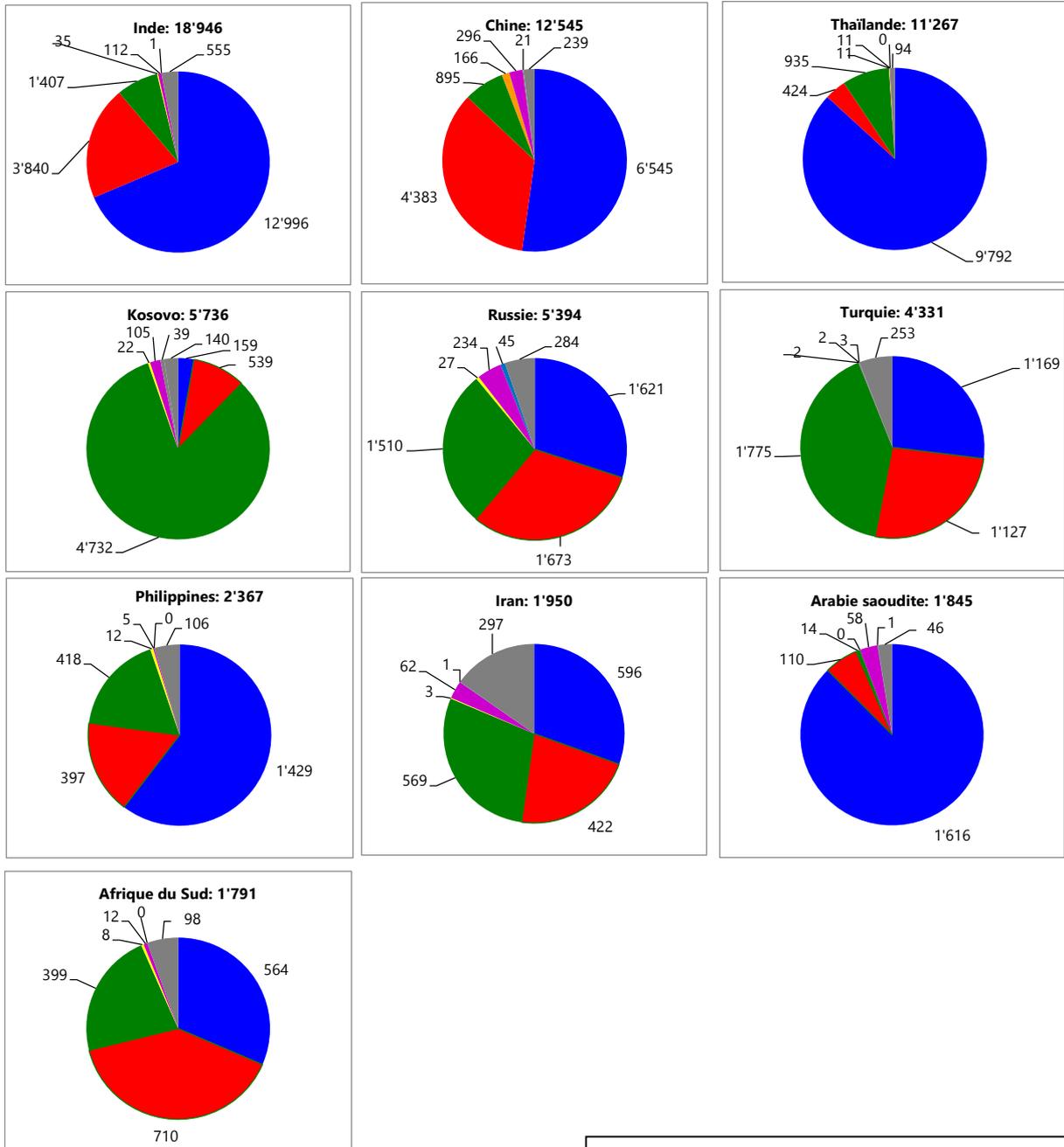


#### 3.2 Proportion des différents buts de séjour possible: évolution pour 2016



<sup>2</sup> Les buts de séjour mentionnés concernent exclusivement les visas Schengen émis.

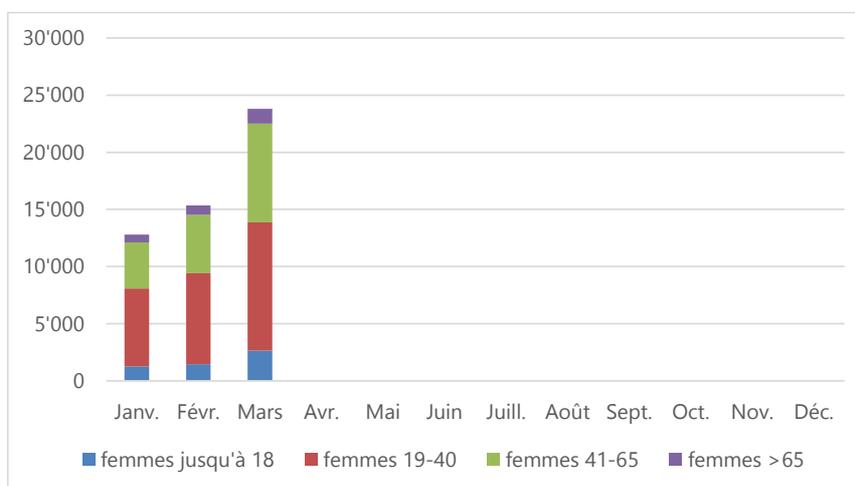
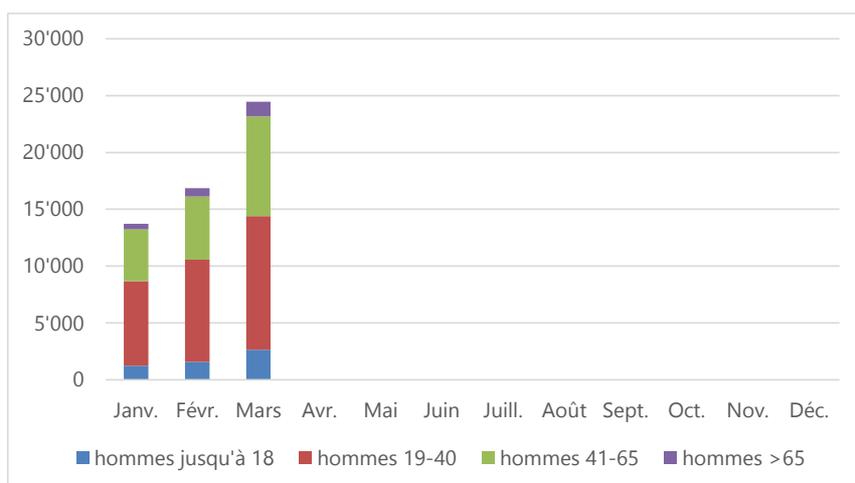
### 3.3 Les dix pays avec le plus de visas délivrés au premier trimestre de 2016, ventilés par but de séjour



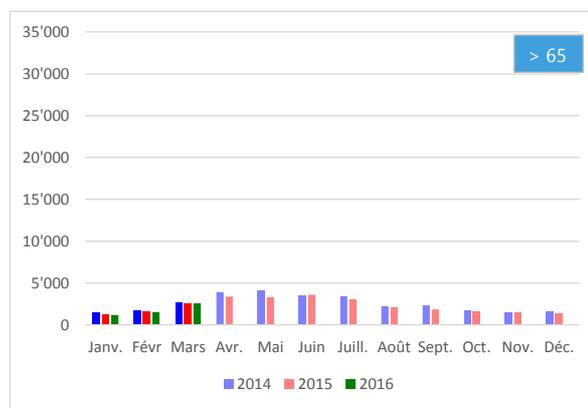
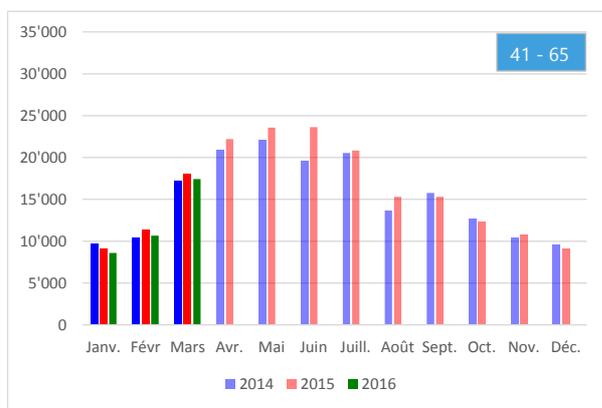
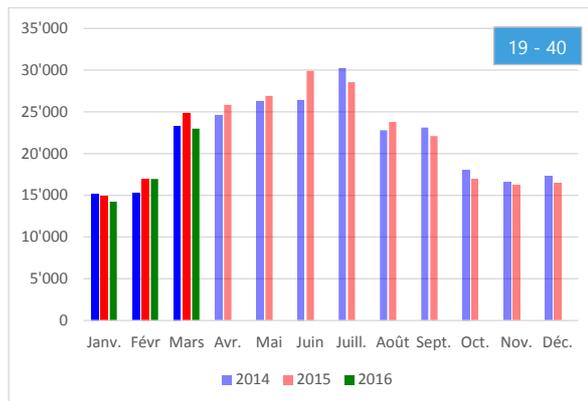
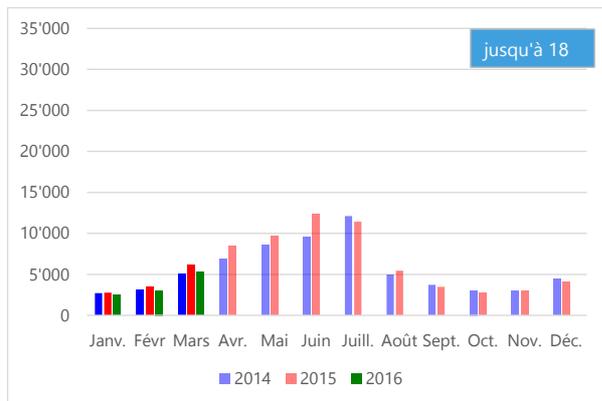
## 4 Sexe et âge des demandeurs

### 4.1 Sexe et âge des demandeurs en 2016

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total T1
<b>Hommes</b>	13'721	16'863	24'464										<b>55'048</b>
<b>jusqu'à 18</b>	1'244	1'574	2'644										<b>5'462</b>
<b>19-40</b>	7'413	8'998	11'746										<b>28'157</b>
<b>41-65</b>	4'568	5'560	8'779										<b>18'907</b>
<b>&gt;65</b>	496	731	1'295										<b>2'522</b>
<b>Femmes</b>	12'797	15'339	23'801										<b>51'937</b>
<b>jusqu'à 18</b>	1'263	1'460	2'637										<b>5'360</b>
<b>19-40</b>	6'830	7'963	11'239										<b>26'032</b>
<b>41-65</b>	4'016	5'104	8'638										<b>17'758</b>
<b>&gt;65</b>	688	812	1'287										<b>2'787</b>



### 4.2 Mise en regard des groupes d'âge, de 2014 à 2016



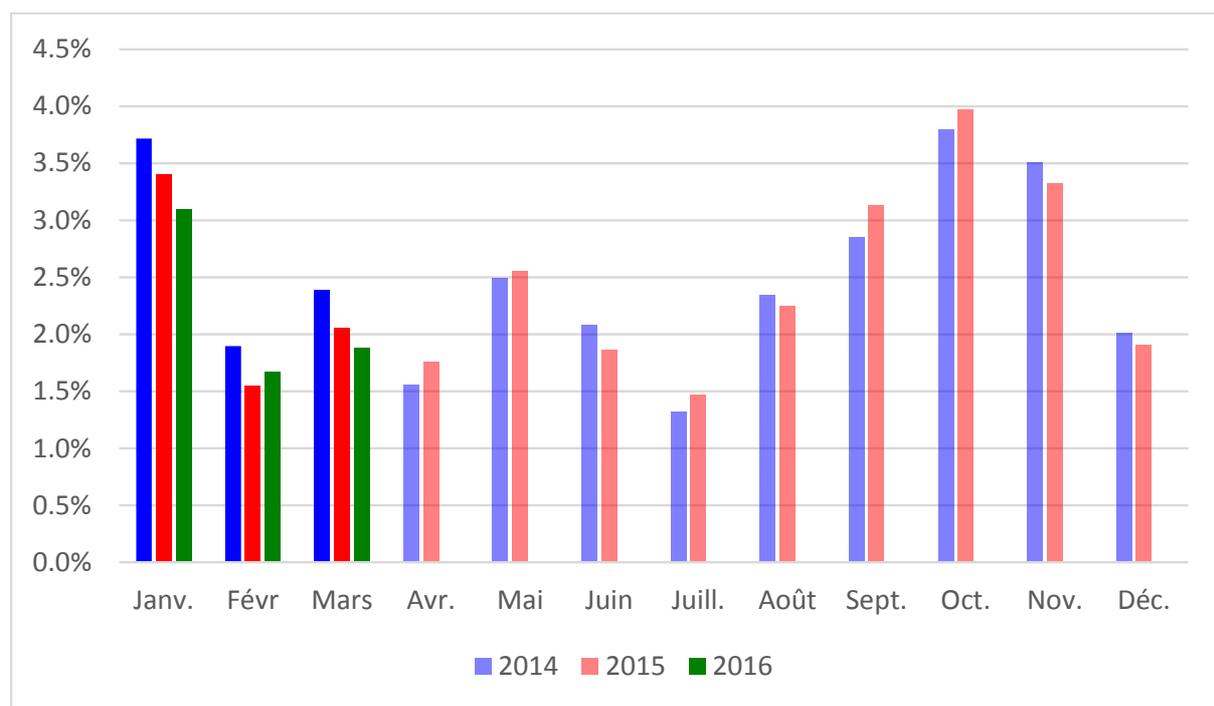
## 5 Passeports diplomatiques, de service, spéciaux et officiels

### 5.1 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels en 2016

	Demandeurs titulaires de passeports D+S+Sp+O						Total des demandes	Proportion sur le total des demandes
	Total	Emis	diplomatique	de service	spécial	officiel		
Janv.	821	819	154	244	330	93	26'518	3.1%
Févr.	539	533	149	143	172	75	32'202	1.7%
Mars	908	902	177	197	424	110	48'265	1.9%
Avr.								
Mai								
Juin								
Juill.								
Août								
Sept.								
Oct.								
Nov.								
Déc.								
<b>T1/16</b>	<b>2'268</b>	<b>2'254</b>	<b>480</b>	<b>584</b>	<b>926</b>	<b>278</b>	<b>106'985</b>	<b>2.1%</b>
<b>T1/15</b>	<b>2'533</b>	<b>2'515</b>	<b>600</b>	<b>671</b>	<b>964</b>	<b>298</b>	<b>113'043</b>	<b>2.2%</b>
<b>Ecart</b>	<b>-265</b>	<b>-261</b>	<b>-120</b>	<b>-87</b>	<b>-38</b>	<b>-20</b>	<b>-6'058</b>	<b>-0.1%</b>

Légende: D+S+Sp+O = diplomatique, de service, spécial et officiel.

### 5.2 Proportion de demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels, de 2014 à 2016



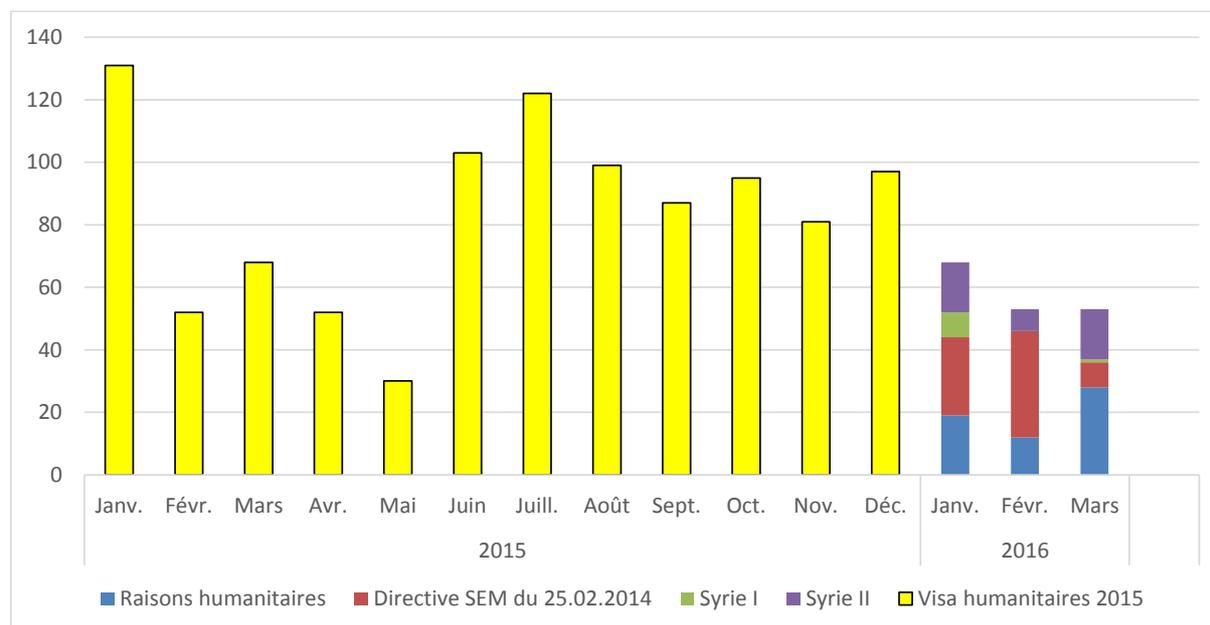
### 5.3 Demandeurs détenteurs de passeports diplomatiques, de service, spéciaux ou officiels: les dix principales représentations au premier trimestre 2016 et 2015

Représentation	Premier trimestre 2016			Premier trimestre 2015		
	Demandes		Proportion	Demandes		Proportion
	D+S+Sp+O	Total	D+S+Sp+O	D+S+Sp+O	Total	D+S+Sp+O
1 Pékin, Chine	1'108	5'414	20.5%	1'202	6'815	17.6%
2 Riyad, Arabie saoudite	94	2'527	3.7%	112	2'869	3.9%
3 Islamabad, Pakistan	88	678	13.0%	87	607	14.3%
4 New Delhi, Inde	69	14'367	0.5%	99	3'993	2.5%
5 Kinshasa, RD Congo	68	259	26.3%	80	283	28.3%
6 Abidjan, Côte d'Ivoire	54	356	15.2%	50	386	13.0%
7 Moscou, Russie	53	5'499	1.0%	52	6'806	0.8%
8 Dhaka, Bangladesh	50	285	17.5%	49	298	16.4%
9 Abuja, Nigéria	48	671	7.2%	13	615	2.1%
10 Londres, Grande-Bretagne	46	2'977	1.5%	51	3'193	1.6%

Légende: **D+S+Sp+O** = diplomatique, de service, spécial et officiel.

## 6 Visas humanitaires

### 6.1 Nombre de visas humanitaires délivrés; comparaisons 2015 et 2016



#### Indication:

La distinction par catégorie de visa humanitaire est possible depuis janvier 2016.

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 1 <sup>er</sup> trimestre
<b>2015</b>	131	52	68	52	30	103	122	99	87	95	81	97	<b>251</b>
<b>2016</b>	68	53	53										<b>174</b>

### 6.2 Nombre de visas humanitaires délivrés au premier trimestre 2016, par catégorie

Raisons humanitaires	59
Directive SEM du 25.02.2014	67
Syrie I	9
Syrie II	39

### 6.3 Nombre de visas humanitaires délivrés au premier trimestre 2016, ventilés par les cinq principales représentations

Beyrouth, Liban	79
Istanbul, Turquie	36
Pristina, Kosovo	13
Abou Dhabi, E. A. U.	8
Le Caire, Egypte	6

#### 6.4 Nombre de visas humanitaires délivrés au premier trimestre 2016, ventilés par les cinq principales nationalités

Syrie	111
Kosovo	12
Egyptn	7
Liban	4
Palestine	4

## **7 Impressum**

Le Monitoring des visas est établi par les Sections Bases Visas (Domaine de direction Immigration et intégration) et Analyses (Domaine de direction Asile) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), en étroite collaboration avec la Direction consulaire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Il s'adresse en priorité aux autorités cantonales compétentes en matière de migrations, de marché du travail et de police, aux organes chargés du contrôle des frontières, aux services du SEM et du DFAE s'occupant de la délivrance de visas et aux représentations suisses à l'étranger.

Pour toute remarque ou question:

[visa@sem.admin.ch](mailto:visa@sem.admin.ch)

Département fédéral de justice et police DFJP  
Secrétariat d'État aux migrations SEM  
Division Entrée  
Section Bases Visas  
Quellenweg 6  
3003 Berne-Wabern